

**DCM N° 2023-11/037**

**Séance du 24 novembre 2023**

Le conseil municipal dûment convoqué le 24 novembre 2023 à 18h, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de Choisey, sous la présidence de Madame THEVENIN Hélène, Maire

Date de la convocation : 17 novembre 2023	La liste des délibérations affichée et publiée le 27/11/2023
Nombre de conseillers en exercice : 12	Acte rendu exécutoire le :

**PRESENTS** : THEVENIN Hélène, BARRET-PAQUES Béatrice, CRETIN Bérengère, DUBOIS Stéphane, LACROIX Marie-Paule, MAUPOIL Florence, METRAILLE Thomas, SIBILLE Laurent, VALENTE Nathalie (9 présents)

**ABSENT(S) Excusé(s)** : BARTHE Olivier, DEMONT PRENAT Sylvie, DIAS Edouard, LAVRUT Arnaud

**POUVOIRS** en application de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du CGCT,  
Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. BARTHE Olivier	à	Mme BARRET PAQUES Béatrice
M. DIAS Edouard	à	M. DUBOIS Stéphane
M. LAVRUT Arnaud	à	Mme LACROIX Marie-Paule

**Secrétaire de séance** : Mme LACROIX Marie-Paule désignée conformément à l'article L.2121-6 du CGCT.

**OBJET : Autorisation de recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à l'accroissement de l'activité**

**Vu** le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 1° qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement d'activité pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris.

**Vu** qu'il est nécessaire de prévoir la mise à disposition pour les éventuelles locations et l'entretien des bâtiments communaux.

En raison des tâches à effectuer, Mme le Maire propose au conseil municipal de créer, à compter du 01 janvier 2024, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint Technique dont la durée hebdomadaire de service est de 25/35<sup>ème</sup> et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint Technique pour effectuer les missions suivantes :
  - Conciergerie de la salle J.C. LAB : état des lieux, mise à disposition, visites, veille au respect des lieux
  - Entretien des bâtiments communaux,
 Suite à un accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 25/35<sup>ème</sup> à compter du 01 janvier 2024 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366 (C1 – Echelon 1), à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera prévue au budget communal 2024.

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an susdits.**

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

Mme THEVENIN Hélène

